

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2484

10 octobre 2008

### SOMMAIRE

Avelar Investments S. à r.l. ....	119227	LuxCo 86 S.à r.l. ....	119188
Baie Bleue .....	119231	LUXIMMO Fünfte Beteiligungsgesellschaft AG .....	119212
Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l. .....	119226	MCG Investments S.à r.l. ....	119209
Becker & Zaccagnini .....	119232	Memora S.A. ....	119196
Biovail International S.à r.l. ....	119225	Monsanto Treasury Services .....	119195
C3 Investments II S.à r.l. ....	119196	MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l. ....	119226
CDE .....	119209	MSD Construction S.A. ....	119186
CENCOM (Luxembourg) I .....	119224	Multiple Enterprises Association Interna- tional S.A. ....	119194
CENCOM (Luxembourg) II .....	119225	Oakham Rated S.A. ....	119229
Circuit Foil Engineering Sàrl .....	119213	Oakham S.A. ....	119229
Circuit Foil Service .....	119195	Orient International S.à r.l. ....	119223
Computacenter PSF S.A. ....	119232	P1 Technologies S.A. ....	119214
Cooper Finance Group .....	119228	PM France 1 S.à r.l. ....	119188
Cooper Investment Group .....	119224	PM France Industrial S.à r.l. ....	119228
Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l. ....	119186	PM France Office S.à r.l. ....	119227
Deko Peintures S.A. ....	119229	PM France Retail S.à r.l. ....	119188
Dexia Prime Advanced .....	119232	Pollux S.A. ....	119194
ECM Czech Republic A.G. ....	119217	Proconnect Luxembourg S.A. ....	119218
Entreprise de Construction Claude Jans SA .....	119214	Puzzle Sub S.à r.l. ....	119225
ExpFast International S.à r.l. ....	119223	RCW Partners .....	119230
Financière Daunou 1 S.A. ....	119227	Sealease .....	119230
Garret Holding S.A. ....	119221	Société des cadres EIS S.A. ....	119210
ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l. ....	119223	Société de Toulouse pour Investissements S.A. ....	119209
Jogo S.à r.l. ....	119210	Société de Toulouse pour Investissements S.A. ....	119196
Katlego Holding S.à r.l. ....	119214	Solutions Engineering Management S.à r.l. .....	119195
Kefeng WEI .....	119186	Spaceplus .....	119231
Langham S.A. ....	119228		
LLtd 3 S.à r.l. ....	119220		

**Kefeng WEI, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.  
R.C.S. Luxembourg B 140.839.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 23 septembre 2008*

Il résulte des résolutions des associés de la Société que:

- la démission de Mme Guanqiong Wang de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 23 septembre 2008 est prise en compte;

- les associés décident à l'unanimité de nommer comme nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 23 septembre 2008:

\* Monsieur Kefeng WEI, né le 2 décembre 1977 à Shanghai (Chine), demeurant au #1207, No.6, Lane 20, Fa Hua Zhen Rd., 200052 Shanghai, Chine et

\* Mademoiselle Shan HE, née le 4 janvier 1984 à Fuzhou (Chine), demeurant au #703 , 3rd Building , Hu Bin Xia, Rongcheng Town, 350300 à Fujian.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

*Pour KEFENG WEI, Société à Responsabilité Limitée*

Signatures

Référence de publication: 2008124540/9422/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09486. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 118.219.

—  
*Extrait des résolutions des associés en date du 14 mai 2008*

- La démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

- Le nombre de gérants de la société a été diminué de trois (3) à deux (2).

Les conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;

- Monsieur Tomas Lichy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008124546/8461/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04563. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**MSD Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.851.

—  
L'an deux mille huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MSD Construction S.A., (19942205 034) avec siège social à L-9911 Troisvierges, 4, Zone Industrielle constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 5 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations numéro 337 du 14 septembre 1994, modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire

Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 4 octobre 1999, publié au dudit Mémorial C, numéro 1002 du 28 décembre 1999, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 102851.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Raymund MICHAELIS, commerçant, demeurant à B-4791 Burg-Reuland, Braunlauf 42A qui désigne comme secrétaire Madame Myriam COLLIN, employée, demeurant à B-6670 Gouvy, route de Beho 19.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Urbin SCHNEIDERS, employé, demeurant à B-6670 Gouvy, route de Beho 19.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. l'augmentation du capital social d'un montant de 85.000,- € pour le porter de son montant actuel de 75.000,- € à celui de 160.000,- € par incorporation de réserves et sans création d'actions nouvelles.

2. la modification afférente de l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- €) représenté par trois cent (300) actions d'une valeur nominale de cinq cent trente-trois euros trente-trois cents (533,33 €).»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant les procurations des actionnaires représentés.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- €) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000,- €) à cent soixante mille euros (160.000,- €) par incorporation de réserves.

Le montant des dites réserves est attesté par un bilan intermédiaire arrêté au 31 mars 2008 par la FIDUNORD SARL, avec siège social à Weiswampach, dont un exemplaire a été remis au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 premier alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- €) représenté par trois cent (300) actions d'une valeur nominale de cinq cent trente-trois euros trente-trois cents (533,33 €).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.525,- €

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: R. Michaelis, M. Collin, U. Schneiders, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 septembre 2008. WIL/2008/775. — Reçu douze euros = 12 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 septembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008124600/2724/65.

(080145107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.099.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

\* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

\* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008124555/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**PM France Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.860.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

\* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

\* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008124553/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**LuxCo 86 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.102.

In the year two thousand and eight, the seventeenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

## THERE APPEARED:

TMF Corporate Services S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 84.993 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of LuxCo 86 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141.102 (the Company). The Company was incorporated on 1 August 2008 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2234 of 12 September 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder owns all the 500 shares with a nominal value of EUR 25 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of convening notices.

2. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company relating to the corporate purpose of the Company so that it shall read as follows in its revised version:

" **Art. 3.** The purpose of the company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and interests.

The company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The company may borrow and raise money in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to companies in which the company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the company (including for the avoidance of doubt direct or indirect parent and affiliated companies).

The company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the company has a direct or indirect participation or interest and of companies which form part of the same group of companies as the company (including for the avoidance of doubt direct or indirect parent and affiliated companies), and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The company may carry out any commercial, industrial, financial or personal activities which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which it may deem useful in carrying-out its purpose".

3. Insertion (without removal of the existing paragraphs) of new paragraphs in article 13 of the articles of association of the Company dealing with (i) the delegation of powers by the manager(s), (ii) the quorum and majority requirements applicable to the board of managers, (iii) the appointment of a chairman pro tempore of the board of managers, (iv) the convening notices requirements for the holding of board meetings and (v) the recording of the decisions of the board of managers.

4. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

*First resolution*

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company relating to the corporate purpose of the Company so that it shall henceforth read as follows in its revised version:

" **Art. 3.** The purpose of the company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and interests.

The company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The company may borrow and raise money in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to companies in which the company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the company (including for the avoidance of doubt direct or indirect parent and affiliated companies).

The company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the company has a direct or indirect participation or interest and of companies which form part of the same group of companies as the company (including for the avoidance of doubt direct or indirect parent and affiliated companies), and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The company may carry out any commercial, industrial, financial or personal activities which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which it may deem useful in carrying-out its purpose."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert (without removal of the existing paragraphs) the following paragraphs in article 13 of the articles of association of the Company:

"The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the relevant meeting. The board of managers can only deliberate and pass resolutions at a meeting if at least the majority of its members is present or represented.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, for each board meeting of the company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. Convening notices may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The decisions of the board of managers (or of the sole manager, as the case may be) will be recorded in minutes to be held at the registered office of the company and to be signed by the chairman pro tempore of the relevant meeting (if any has been appointed), by any two managers or as may be resolved by the board of managers (or by the sole manager, as the case may be). Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting."

As a consequence of such insertion, article 13 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows in its revised version:

" **Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, for each board meeting of the company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. Convening

notices may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the relevant meeting. The board of managers can only deliberate and pass resolutions at a meeting if at least the majority of its members is present or represented.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The decisions of the board of managers (or of the sole manager, as the case may be) will be recorded in minutes to be held at the registered office of the company and to be signed by the chairman pro tempore of the relevant meeting (if any has been appointed), by any two managers or as may be resolved by the board of managers (or by the sole manager, as the case may be). Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting."

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

TMF Corporate Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social LuxCo 86 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.102 (the Company). La Société a été constituée le 1<sup>er</sup> août 2008 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2234 du 12 septembre 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera la suivante:

" **Art. 3.** L'objet social de la société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute société commerciale, industrielle, financière ou toute autre société luxembourgeoise ou étrangère, de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et intérêts.

La société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert. La société peut accorder tous crédits, y compris les produits de prêts et/ou émissions de titres représentatifs de dette, aux sociétés dans lesquelles la société détient des participations ou intérêts de manière directe ou indirecte, et aux sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la société (y compris pour éviter tout doute ses sociétés mères directes ou indirectes et ses sociétés sœurs).

La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société (y compris pour éviter tout doute ses sociétés mères directes ou indirectes et ses sociétés sœurs) et elle peut fournir à ces sociétés, notamment, une assistance dans leur gestion et leur développement et de leur portefeuille, une assistance de nature financière, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses actifs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses actifs.

La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou personnelles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement".

3. Insertion (sans suppression des paragraphes existants) de nouveaux paragraphes dans l'article 13 des statuts de la Société relatif à (i) la délégation de pouvoirs par le(s) gérant(s), (ii) les conditions de quorum et de majorité applicables au conseil de gérance, (iii) la nomination d'un président pro tempore du conseil de gérance, (iv) les conditions de convocation pour la tenue des réunions du conseil de gérance, et (v) la consignation des décisions du conseil de gérance.

#### 4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

##### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, dont la version modifiée sera désormais la suivante:

" **Art. 3.** L'objet social de la société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute société commerciale, industrielle, financière ou toute autre société luxembourgeoise ou étrangère, de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et intérêts.

La société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert. La société peut accorder tous crédits, y compris les produits de prêts et/ou émissions de titres représentatifs de dette, aux sociétés dans lesquelles la société détient des participations ou intérêts de manière directe ou indirecte, et aux sociétés appartenant au même groupe de sociétés que la société (y compris pour éviter tout doute ses sociétés mères directes ou indirectes et ses sociétés sœurs).

La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société (y compris pour éviter tout doute ses sociétés mères directes ou indirectes et ses sociétés sœurs) et elle peut fournir à ces sociétés, notamment, une assistance dans leur gestion et leur développement et de leur portefeuille, une assistance de nature financière, par des prêts, avances et garanties. Elle



peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses actifs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses actifs.

La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou personnelles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement".

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'insérer (sans suppression des paragraphes existants) les paragraphes suivants dans l'article 13 des statuts de la Société:

"Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion correspondante. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou prendre des décisions lors d'une réunion que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance, par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance (ou du gérant unique, selon le cas) seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la société et signé par le président du conseil de gérance pro tempore (si un président a été désigné), par deux gérants quelconques ou tel que décidé par le conseil de gérance (ou par le gérant unique, selon le cas). Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion."

En conséquence de cette insertion, l'article 13 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante dans sa version modifiée:

" **Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance, par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion correspondante. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou prendre des décisions lors d'une réunion que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance (ou du gérant unique, selon le cas) seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la société et signé par le président du conseil de gérance pro tempore (si un président

a été désigné), par deux gérants quelconques ou tel que décidé par le conseil de gérance (ou par le gérant unique, selon le cas). Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion."

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37868. - Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124212/242/314.

(080144664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Multiple Enterprises Association International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 37.095.

—  
EXTRAIT

Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire de la société, tenue le 16 septembre 2008 au siège social, Madame Esbelta DE FREITAS, née le 30 août 1969 à Villerupt (France), avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques SCHERER, démissionnaire, avec effet rétroactif au 13 août 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124478/296/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08353. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Pollux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 6.789.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge KRANCENBLUM, Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

POLLUX S.A.

S. BOUREKBA / S. KRANCENBLUM

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008124479/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08263. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique Monsanto Invest N.V a été transféré en date du 1<sup>er</sup> juin 2008 du 22, DR. Lelykade, NL-2508 AL's Gravenhage Pays-Bas au Handelsweg 53N, NL-1181 ZA Amstelveen Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

*Pour Monsanto Treasury Services S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008124492/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05203. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Circuit Foil Service, Société Anonyme.**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.670.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 septembre 2008*

L'Assemblée générale prend acte de la démission, avec effet au 15 septembre 2008, en tant qu'administrateur de la société de:

Monsieur Paul Jung, demeurant 23, rue Joseph Flies à 9061 Ettelbrück, Luxembourg.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de nommer, avec effet au 15 septembre 2008, administrateur de la société:

Monsieur Wilfried Halmes, demeurant 35, Schönefelderweg à 4700 Eupen, Belgique.

Monsieur Wilfried Halmes est nommé pour un terme de 2 ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2010 statuant sur l'exercice 2009.

Weidingen, le 10 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Luc HELSEN

Référence de publication: 2008124592/1719/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07828. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Solutions Engineering Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 123.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008124586/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00259. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080144719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.860.

*Mention modificative du bilan au 31 décembre 2005, déposé le 13/08/2008 sous la référence L080 119654 04*

Il convient de noter que lors du dépôt des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, seul le résultat de l'exercice social avait été mentionné. La présente publication modificative a pour but de modifier cette publication en y ajoutant l'affectation du résultat.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124585/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08586. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Memora S.A., Société Anonyme,  
(anc. C3 Investments II S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 39.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.913.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of September.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) 3i Group Plc, a public company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, here represented by Corinne Petit, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 September 2008,

2) 3i Buyouts 08-10 A LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, here represented by Corinne Petit, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 September 2008,

3) 3i Buyouts 08-10B LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, here represented by Corinne Petit, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 September 2008,

4) 3i Buyouts 08-10C LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, here represented by Corinne Petit, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 September 2008,

5) 3i Europartners Va LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, here represented by Corinne Petit, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 September 2008,

6) 3i Europartners Vb LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, here represented by Corinne Petit, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 16 September 2008,

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of C3 Investments II S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 130.913, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 May 2007, and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the "Mémorial") on 1 October 2007 (number 2160, page 103655) (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing parties representing the whole issued share capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twenty-seven thousand Euro (EUR 27,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to thirty-nine thousand five hundred Euro (EUR 39,500.-) by the issue of two million seven hundred thousand (2,700,000) shares having a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

The new shares are subscribed as follows:

a) sixteen thousand one hundred and ninety-six (16'196) new shares to be subscribed by 3i Group Plc, prenamed. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred and sixty-one euros ninety-six cents (EUR 161.96) relating to the new shares subscribed by 3i Group Plc is entirely allocated to the Company's share capital.

b) five hundred and ninety-two thousand fifty-eight (592'058) new shares are subscribed by 3i Buyouts 08-10A LP, prenamed. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of five thousand nine hundred and twenty euros fifty-eight cents (EUR 5'920.58) relating to the new shares subscribed by 3i Buyouts 08-10A LP is entirely allocated to the Company's share capital.

c) sixty-two thousand nine hundred and fifty-nine (62'959) new shares are subscribed by 3i Buyouts 08-10B LP, prenamed. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of six hundred and twenty-nine euros and fifty-nine cents (EUR 629.59) relating to the new shares subscribed by 3i Buyouts 08-10B LP is entirely allocated to the Company's share capital.

d) one hundred and thirty-eight thousand seven hundred and eighty-seven (138787) new shares are subscribed by 3i Buyouts 08-10C LP, prenamed. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one thousand three hundred and eighty-seven euros and eighty-seven cents (EUR 1'387.87) relating to the new shares subscribed by 3i Buyouts 08-10C LP is entirely allocated to the Company's share capital.

e) eight hundred and ninety-six thousand three hundred and eighty-eight (896'388) new shares are subscribed by 3i Europartners Va LP, prenamed. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of eight thousand nine hundred and sixty-three euros eighty-eight cents (EUR 8'963.88) relating to the new shares subscribed by 3i Europartners Va LP is entirely allocated to the Company's share capital, and

f) nine hundred and ninety-three thousand six hundred and twelve (993'612) new shares are subscribed by 3i Europartners Vb LP, prenamed. Such new shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of nine thousand nine hundred and thirty-six euros and twelve cents (EUR 9'936.12) relating to the new shares subscribed by 3i Europartners Vb LP is entirely allocated to the Company's share capital.

Therefore, the global contribution of twenty-seven thousand Euro (EUR 27,000.-) for the new shares will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The shareholders decide to change the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) to a public limited liability company ("société anonyme" - S.A.).

*Third resolution*

The shareholders decide to acknowledge and approve the report established by A.A.C.O. S.à r.l., a réviseur d'entreprises, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, pursuant to articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of such report states as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value amounting to EUR 31.000,00. The Company's corporate capital amounts to EUR 39.500,00 represented by 3.950.000 social shares with a nominal value of EUR 0,01 each, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene the current managers of the Company, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described conversion of legal form, they expressly confirm that:

(i) as at the date of the conversion, the Company's net equity amounts to EUR 4,097.49;

(ii) pursuant to the contribution of EUR 27,000 made by the Company's shareholders as set out under the first resolution above, the Company's net equity is at least equal to EUR 31,000.-.

*Fourth resolution*

The shareholders decide to change the name of the Company into "MEMORA S.A.".

*Fifth resolution*

The shareholders decide to fix the date of the annual general meeting of the shareholders, each year, on the first Monday of the month of July at 10.00 a.m.

*Sixth resolution*

The shareholders decide to amend the Articles of the Company so as to reflect the above resolutions and decide to fully restate the Articles of the Company in order to adapt them to the new form of the Company, as follows:

**"Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law")) and by the present articles (the "Articles").

2.2 The Company exists under the name of "MEMORA S.A.".

**2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 in addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.**

The Company is formed for an unlimited duration.

**Chapter II. Capital**

**5. Capital.** The subscribed capital is set at thirty-nine thousand five hundred Euro (EUR 39,500), divided into three million nine hundred and fifty thousand (3,950,000) registered shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each, fully paid up (by 100%).

**6. Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

**8. Modification of Capital.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

**Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors****9. Board of Directors or sole director.**

9.1. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**10. Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### **11. General Powers of the Board of Directors.**

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the company.

11.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

#### **12. Delegation of Powers.**

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

#### **13. Representation of the Company.**

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

#### **14. Statutory Auditor.**

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

### **Chapter IV. General meeting of shareholders**

#### **15. Powers of the sole shareholder / general meeting of shareholders.**

15.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.



15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

15.6 Voting forms, which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

15.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.8 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.9 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.10 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

15.11 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

15.12 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**16. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders is held each year in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Monday of the month of July at 10.00 a.m.

**17. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders, which together represent one tenth of the capital of the Company.

**18. Votes.** Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

## Chapter V. Business year, Distribution of profits

### 19. Business Year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of February and ends on the last day of January of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### 20. Distribution of Profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

### 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

## Chapter VII. Applicable law

**22. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto."

*Seventh resolution*

The shareholders decide to acknowledge and accept the resignation, with immediate effect, of Xavier De Cillia, Willem-Arnoud van Rooyen and Antoine Clauzel of their mandate as managers of the Company.

*Eighth resolution*

The shareholders decide to grant discharge to the former managers of the Company for the execution of their mandate. Such discharge will be confirmed at the time of the annual general meeting of the shareholders to be held in 2009.

*Ninth resolution*

The shareholders decide to appoint as directors of the Company, with immediate effect and until the next annual general meeting of the shareholders to be held in 2009:

- Xavier De Cillia, born on 11 April 1978 in Nice (France), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg,
- Willem-Arnoud van Rooyen, born on 28 July 1975 in Rotterdam (the Netherlands), with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg and
- Antoine Clauzel, born on 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 4, rue du Marche aux herbes, L-1728, Luxembourg.

*Tenth resolution*

The shareholders decide to appoint until the next annual general meeting of the shareholders to be held in 2009, DELOITTE S.A. a société anonyme existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg and duly registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895, as statutory auditor of the Company.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) 3i Group Plc, une public company constituée et existant selon les loi du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, ici représentée par Corinne Petit, employée privée, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 16 septembre 2008,

2) 3i Buyouts 08-10A LP, une limited partnership constituée et existant selon les loi du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, ici représentée par Corinne Petit, employée privée, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 16 septembre 2008,

3) 3i Buyouts 08-10B LP, une limited partnership constituée et existant selon les loi du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, ici représentée par Corinne Petit, employée privée, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 16 septembre 2008,

4) 3i Buyouts 08-10C LP, une limited partnership constituée et existant selon les loi du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, ici représentée par Corinne Petit, employée privée, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 16 septembre 2008,

5) 3i Europartners Va LP, une limited partnership constituée et existant selon les loi du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, ici représentée par Corinne Petit, employée privée, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 16 septembre 2008,

6) 3i Europartners Vb LP, une limited partnership constituée et existant selon les loi du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, ici représentée par Corinne Petit, employée privée, résident au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 16 septembre 2008,

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de C3 Investments II S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.913, constituée selon un acte notarié de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mai 2007, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (le "Mémorial") du 1<sup>er</sup> octobre 2007 (numéro 2160, page 103655) (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de vingt-sept mille euros (27.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) jusqu'à trente-neuf mille cinq cents euros (39.500,- EUR) par l'émission de deux millions sept cent mille (2.700.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

a) seize mille cent quatre-vingt-seize (16.196) nouvelles parts sociales sont souscrites par 3i Group Plc, prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont entièrement payées par un apport en numéraire. Le montant global de cent soixante et un euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (161,96 EUR) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites par 3i Group Plc est entièrement alloué au capital social de la Société,

b) cinq cent quatre-vingt-douze mille cinquante-huit (592.058) nouvelles parts sociales sont souscrites par 3i Buyouts 08-10A LP, prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont intégralement payées par un apport en numéraire. Le montant global de cinq mille neuf cent vingt euros et cinquante-huit centimes d'euros (5.920,58 EUR) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites par 3i Buyouts 08-10A LP est entièrement alloué au capital social de la Société,

c) soixante-deux mille neuf cent cinquante-neuf (62.959) nouvelles parts sociales sont souscrites par 3i Buyouts 08-10B LP, prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont entièrement payées par un apport en numéraire. Le montant global de six cent vingt neuf mille euros et cinquante-neuf centimes d'euros (629,59 EUR) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites par 3i Buyouts 08-10B LP est entièrement alloué au capital social de la Société,

d) cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-sept (138.787) nouvelles parts sociales sont souscrites par 3i Buyouts 08-10C LP, prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont entièrement payées par un apport en numéraire. Le montant global de mille trois cent quatre-vingt sept euros et quatre-vingt-sept centimes d'euros (1.387,87 EUR) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites par 3i Buyouts 08-10C LP est entièrement alloué au capital social de la Société,

e) huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-huit (896.388) nouvelles parts sociales sont souscrites par 3i Europartners Va LP, prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont intégralement payées par un apport en numéraire. Le montant global de huit mille neuf cent soixante-trois euros et quatre-vingt-huit centimes d'euros (8.963,88 EUR) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites par 3i Europartners Va LP est entièrement alloué au capital social de la Société, et

f) neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent douze (993.612) nouvelles parts sociales sont souscrites par 3i Europartners Vb LP, prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont intégralement payées par un apport en numéraire. Le montant global de neuf mille neuf cent trente-six euros et douze centimes d'euros (9.936,12 EUR) relatif aux nouvelles parts sociales souscrites par 3i Europartners Vb LP est entièrement alloué au capital social de la Société.

Ainsi, l'apport global de vingt-sept mille euros (27.000,- EUR) pour les nouvelles parts sociales sera entièrement alloué au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en une société anonyme (S.A.).

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de reconnaître et accepter le rapport établi par A.A.C.O. S. à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, conformément aux articles 31-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion de ce rapport affirme comme suit:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value amounting to EUR 31.000,00. The Company's corporate capital amounts to EUR 39.500,00 represented by 3.950.000 social shares with a nominal value of EUR 0,01 each, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

Ce rapport restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

#### *Intervention des gérants*

Sur ce, interviennent les gérants actuels de la Société, reconnaissant avoir été informés à l'avance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée, en tant que gérants de la Société, en raison de la conversion de forme juridique décrite ci-dessus, ils confirment expressément que:

- (i) à la date de la conversion, les capitaux propres nets de la Société s'élèvent à 4.097,49 EUR;
- (ii) conformément à l'apport de 27.000,- EUR fait par les associés de la Société comme exposé sous la première résolution ci-dessus, les capitaux propres nets de la Société sont au moins égaux à 31,000,- EUR.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la Société en «MEMORA S.A.».

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de fixer la date de l'assemblée générale statutaire annuelle des Actionnaires de la Société au premier lundi du mois de juillet à 10.00 heures.

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et de procéder à une refonte complète des statuts de la Société de manière à les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme il suit:

### **«Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «MEMORA S.A.».

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-neuf mille cinq cent euros (39.500,- EUR), divisé en trois millions neuf cent cinquante mille (3.950.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, entièrement libérée (à raison de 100%).

**6. Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires**

### **9. Conseil d'administration.**

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### **10. Réunions du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par

tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque Administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

### **11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 En cas d'Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

### **13. Représentation de la société.**

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

### **14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans

14.3 Ils sont rééligibles.

#### **Titre IV. Assemblée générale des actionnaires.**

##### **15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, chaque année, le premier lundi du moi de juillet à 10.00 heures.

**17. D'autres assemblées générales des actionnaires.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

**18. Votes.** Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

#### **Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices.**

##### **19. Année sociale.**

19.1 L'année sociale commence le premier février et finit le dernier jour de janvier de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

#### **21. Dissolution, liquidation.**

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

### **Titre VII. Loi applicable**

**22. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.»

#### *Septième résolution*

Les associés décident de reconnaître et accepter la démission, avec effet immédiat de Xavier De Cillia, Willem-Arnoud van Rooyen et Antoine Clauzel de leur mandat de gérants de la Société.

#### *Huitième résolution*

Les associés décident de donner complète décharge aux anciens gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat. Cette décharge sera confirmée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009.

#### *Neuvième résolution*

Les associés décident de nommer aux fonctions d'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009, les personnes suivantes:

- Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg,
- Willem-Arnoud van Rooyen, né le 28 juillet 1975 à Rotterdam (Pays Bay), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg et
- Antoine Clauzel, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue du Marché aux herbes, L-1728, Luxembourg.

#### *Dixième résolution*

Les associés décident de nommer avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2009, DELOITTE S.A., une société anonyme ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008, LAC/2008/38865. — Reçu cent trente-cinq euros. Eur 0,50%=135,-.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008124604/5770/707.

(080145094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.750,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.502.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaires des associés tenue le 3 septembre 2008 au siège social de la société*

1) L'assemblée accepte la démission de Mr. Ezequiel Ernesto Rodriguez Failde de sa fonction de gérant de classe A de la société avec effet immédiat.

2) L'associé unique décide de nommer, en tant que nouveau gérant de classe A de la société, Mr. Markus Witt, résidant au 1 Hofackerstrasse, CH-8803 Rüschlikon (Suisse) avec effet immédiat et pour une période de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MCG Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008124514/3258/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**CDE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.962.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2008:*

L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de Monsieur Barry JACKSON, administrateur et président de la société en le remplaçant par Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124548/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 18.860.

*Mention modificative du bilan au 31 décembre 2006, déposé le 13/08/2008 sous la référence L080 119658 04*

Il convient de noter que lors du dépôt des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006, seul le résultat de l'exercice social avait été mentionné. La présente publication modificative a pour but de modifier cette publication en y ajoutant l'affectation du résultat.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

119210

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124584/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08587. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Jogo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 136.612.

—  
EXTRAIT

En date du 29 septembre 2008, l'associé unique à savoir GUPPY SA a décidé:

- d'approuver la démission de Monsieur Jonathan BEGGIATO de sa fonction de gérant
- de nommer comme nouveau gérant la société de droit français COGEFI immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 843 262 , ayant son siège social établi à F-75116, Paris, 111, avenue Victor Hugo.

Pour extrait et publication

Signature

*L'administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008124516/1091/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09201. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE DES CADRES EIS S.A.", avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 328 du 14 février 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.693

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gabriel EL RHILANI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- a. Ratification des cessions d'actions intervenues au cours des exercices écoulés,
- b. Agrément donné à OJACO pour les cessions et achats d'actions,
- c. Augmentation de capital pour un montant maximal de 619.825,00 euros,
- d. Refonte des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée a été convoqué une première fois pour le 24 juin 2008 par publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1480 du 16 juin 2008, et à cette date a été prorogée par les actionnaires au 16 juillet 2008.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 164.194 actions sur 215.053 actions émises soit 76,35% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'entériner les cessions d'actions intervenues entre les actionnaires depuis la constitution de la société aux présentes et décide d'agréer en tant que de besoin les rachat et cession d'actions réalisées par la société OJACO telles que reproduites en annexe (Annexe n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide d'entériner la répartition actuelle du capital telle que résultant du registre des actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 201.700,- EUR (deux cent un mille sept cents euros) pour le porter de son montant actuel de 5.376.325,- EUR (cinq millions trois cent soixante-seize mille trois cent vingt-cinq euros) à un montant de 5.578.025,- EUR (cinq millions cinq cent soixante dix huit mille vingt cinq euros), par la création et l'émission de 8.068 (huit mille soixante-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, et d'une prime d'émission de 50,11 EUR (cinquante euros et onze cents) par action.

*Quatrième résolution*

*Souscription et libération*

Les autres actionnaires n'ayant pas fait valoir leur droit de souscription préférentiel l'assemblée pour autant que de besoin a constaté à l'unanimité la révocation à ce droit, les 8068 (huit mille soixante-huit) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

N <sup>o</sup> , NOM, Prénom	actions	Valeur nominale	Prime d'émission	MONTANT SOUSCRIT
1 Chantrelle Cyril . . . . .	34	850,00	1 703,74	2 553,74
2 Gatteau Frederic . . . . .	358	8 950,00	17 939,38	26 889,38
3 Gonzales Nicolas . . . . .	181	4 525,00	9 069,91	13 594,91
4 Hegron Stéphane . . . . .	466	11 650,00	23 351,26	35 001,26
5 Puig Boccardo Emmanuelle . . . . .	361	9 025,00	18 089,71	27 114,71
6 Suarez Olivier . . . . .	154	3 850,00	7 716,94	11 566,94
7 Martens Pierre . . . . .	83	2 075,00	4 159,13	6 234,13
8 Thierry Bruno . . . . .	183	4 575,00	9 170,13	13 745,13
9 Tetu Philippe . . . . .	179	4 475,00	8 969,69	13 444,69
10 Bris Christian . . . . .	266	6 650,00	13 329,26	19 979,26
11 Chicon Jean-Louis . . . . .	372	9 300,00	18 640,92	27 940,92
12 Uthurrisq Francis . . . . .	79	1 975,00	3 958,69	5 933,69
13 Espases Abraham José . . . . .	60	1 500,00	3 006,60	4 506,60
14 Notario Jose Miguel . . . . .	25	625,00	1 252,75	1 877,75
15 Pilatte Dominique . . . . .	42	1 050,00	2 104,62	3 154,62
16 Espada Herrero Teresa Barbara . . . . .	215	5 375,00	10 773,65	16 148,65
17 Aguaded Landero Ana Bella . . . . .	108	2 700,00	5 411,88	8 111,88
18 Rodicio Miravalles Ana . . . . .	528	13 200,00	26 458,08	39 658,08
19 Beamud Pascual Fernando . . . . .	100	2 500,00	5 011,00	7 511,00
20 Torres Serra Javier . . . . .	108	2 700,00	5 411,88	8 111,88
21 Masco Quetglas Sebastian . . . . .	35	875,00	1 753,85	2 628,85
22 Sarañana Ruiz Vicente . . . . .	130	3 250,00	6 514,30	9 764,30
23 Daimé Laurent . . . . .	250	6 250,00	12 527,50	18 777,50
24 Mauricette Olivier . . . . .	442	11 050,00	22 148,62	33 198,62

25 Zaheg Karim . . . . .	163	4 075,00	8 167,93	12 242,93
26 Heikel Jaafar . . . . .	103	2 575,00	5 161,33	7 736,33
27 Degueurce Philippe . . . . .	58	1 450,00	2 906,38	4 356,38
28 Bonnot François . . . . .	486	12 150,00	24 353,46	36 503,46
29 Moschet Laurence . . . . .	108	2 700,00	5 411,88	8 111,88
30 Mauze Bernard . . . . .	108	2 700,00	5 411,88	8 111,88
31 Cecchi Alain . . . . .	251	6 275,00	12 577,61	18 852,61
32 Jeandel Matthieu . . . . .	544	13 600,00	27 259,84	40 859,84
33 Oudghiri Amina . . . . .	125	3 125,00	6 263,75	9 388,75
34 Poteau Eric . . . . .	138	3 450,00	6 915,18	10 365,18
35 Simonnet Jean-Luc . . . . .	94	2 350,00	4 710,34	7 060,34
36 Timbart Patrick . . . . .	689	17 225,00	34 525,79	51 750,79
37 Brugère Pierre . . . . .	442	11 050,00	22 148,62	33 198,62
TOTAL . . . . .	8 068	201 700,00	404 287,48	605 987,48

La preuve que la somme de 605.987,48 EUR (six cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et quarante-huit cents) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, a été fournie au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts, pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent soixante-dix-huit mille vingt-cinq euros (5 578.025 EUR) représenté par deux cent vingt-trois mille cent vingt et une actions (223.121) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.40 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 4.950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, G. EL RHILANI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008, Relation: LAC/2008/29819. — Reçu € 3029,94 - (trois mille vingt-neuf Euros quatre-vingt-quatorze Cents).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124615/206/122.

(080145192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**LUXIMMO Fünfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 89.171.

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten September.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO Fünfte Beteiligungsgesellschaft AG, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 89.171 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Leon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 25. September 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1602 vom 8. November 2002.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 21. November 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2924 vom 15. Dezember 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Heike GOTTSCHALK, Kauffrau, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Jérôme SCHMIT, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

#### *Tagesordnung*

- 1) Abänderung des Geschäftsjahres, und dementsprechende Abänderung des vierzehnten (14.) Artikels der Satzung.
- 2) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

#### *Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Laufzeit des Geschäftsjahres der Gesellschaft derart abzuändern, dass das Geschäftsjahr der Gesellschaft am 1. Januar beginnt und am 31. Dezember endet. Folglich wird das aktuelle Geschäftsjahr, welches am 1. Oktober 2007 begonnen hat, am 31. Dezember 2008 enden und die darauffolgenden Geschäftsjahre der Gesellschaft werden am 1. Januar beginnen und am 31. Dezember eines jeden Jahres enden.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel vierzehn (14) folgenden Wortlaut:

" **Art. 14.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres." Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. Gottschalk, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 29 SEP. 2008, Relation: EAC/2008/12293. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008124607/272/52.

(080145231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

#### **Circuit Foil Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.784.000,00.**

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 94.668.

#### *Extrait du Procès-verbal de la décision prise par l'associé unique*

L'Associé unique prend acte de la démission en tant qu'administrateur de la Société de M. Paul Jung, demeurant 23, rue Joseph Flies à L-9061 Ettelbruck. Cette démission prend effet au 15 septembre 2008.

L'Associé unique décide de ne pas remplacer M. Paul Jung et de continuer à fonctionner avec trois administrateurs.

Wiltz, le 16 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Fabienne BOZET / Luc HELSEN

Référence de publication: 2008124594/1719/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07794. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Entreprise de Construction Claude Jans SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9651 Eschweiler, 4, rue Tom.

R.C.S. Luxembourg B 99.506.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Eschweiler extraordinairement en date du 9 juillet 2008 à 10.00 heures*

L'assemblée générale constate que le mandat du réviseur d'entreprises EWA REVISION S.A. a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2005 pour une période de 6 ans au lieu de 3 ans.

De ce fait, l'assemblée générale modifie la durée du mandat de révision de la société EWA REVISION S.A., avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy jusqu'à l'assemblée générale à tenir en l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008124589/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00261. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(080144720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Katlego Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.973.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 3 septembre 2008:*

1) L'associé unique accepte la démission de Mr Ezequiel Ernesto Rodriguez Failde de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

2) L'associé unique décide de nommer, en tant que nouveau gérant de la société, Mr Markus Witta, résidant au 1 Hofackerstrasse, CH-8803 Rüschlikon (Suisse) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Katlego Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008124511/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07967. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**P1 Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4970 Bettange, 39, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 141.826.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Roger SCHÜTZ, employé privé, demeurant à B-6900 Aye, 42, rue de Serinchamps,

2.- Monsieur Jean-Luc ENSCH, employé privé, demeurant à L-7470, Saeul, 9, Um Kepp,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "P1 TECHNOLOGIES S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettange.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet de conseiller ses clients en matière de stratégie, d'organisation ou de réorganisation de ses lignes d'activités. Dans ce contexte, elle pourra aussi revoir l'organisation et les structures informatiques en place, afin d'aider les entreprises à optimiser leurs processus. Elle pourra exercer ses activités au Luxembourg et dans les Etats membres de l'Union Européenne, et faire toutes les opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Le premier Président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

**Art. 12.** La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux Administrateurs dont obligatoirement un administrateur-délégué ou soit par la signature individuelle d'un des Administrateurs-délégués dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul Administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les Administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à quatorze heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui déterminera leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2008.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués dans les statuts, en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Roger SCHÜTZ, prénommé, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Monsieur Jean-Luc ENSCH, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).



*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des Administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés Administrateurs:

- a) Monsieur Roger SCHÜTZ, prénommé,
- b) Monsieur Jean-Luc ENSCH, prénommé,

c) Monsieur Bertrand PERRINE, employé privé, demeurant à F-57970 Yutz, 23, rue Roosevelt,

d) Mademoiselle Aline DEGAND, pharmacienne, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 32, rue du Commerce,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des Commissaires est fixé à un.

Est nommée Commissaire:

La société anonyme "FIDALPHA S.A.", ayant son siège social à L-1651, Luxembourg, 9, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.321.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Sont nommés Administrateurs-Délégués:

Monsieur Roger SCHÜTZ, prénommé, et Monsieur Jean-Luc ENSCH, prénommé.

Les mandats des Administrateurs-Délégués prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

4.- Le siège social est établi à L-4970, Bettange, 39, rue des trois Cantons.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schütz, J-L. Ensch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008, LAC/2008/38132. — Reçu à 0,50% cent cinquante cinq euros (€ 155,-).

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008124655/227/156.

(080145180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**ECM Czech Republic A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.271.

*Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 29 mai 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

ECM Czech Republic AG ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Signatures

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2008124640/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08684. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Proconnect Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.821.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pieter Dirk de KREEK, commerçant, demeurant à NL-4797 BL Willemstad, M. van Coehoornstraat 4, ici représentée par Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PROCONNECT LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société pourra accomplir l'installation, le maintenance ainsi que la commercialisation de produits de télécommunication et autres ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

#### *Souscription et libération*

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit: Monsieur Pieter Dirk de KREEK, prénommé, cent actions  
100 Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

119220

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Pieter Dirk de KREEK, commerçant, né à Alkmaar, le 1<sup>er</sup> avril 1971, demeurant à NL-4797 BL Willemstad, M. van Coehoornstraat, 4.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

*Quatrième résolution:*

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

*Cinquième résolution*

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011, Monsieur Pieter Dirk de Kreek, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large et sous sa signature individuelle.

*Sixième résolution*

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. CLAESSENS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008, LAC/2008/37141. — Reçu à 0,50%: cent soixante euros EUR 160,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124643/242/144.

(080145120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**LLtd 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.007.

En date du 9 septembre 2008, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 56, Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008124616/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07687. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Garret Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.641.

In the year two thousand eight, on the twenty-second of August.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GARRET HOLDING S.A., a "société anonyme holding" having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 87.641, incorporated by a deed of the undersigned notary dated May 30, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of August 14, 2002.

The meeting is presided by Mr Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Elisabeth OMES, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Matthias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the undersigned notary to state that: I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve GARRET HOLDING S.A.;

2. Appointment of the liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator as follow:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10,1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;

- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the fifteen thousand (15,000) shares, representing the whole share capital of thirty thousand US Dollars (USD 30,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve and to put GARRET HOLDING S.A. into liquidation as from this day.

*Second resolution*

The general meeting appoints as liquidator Mr Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, residing in L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

*Third resolution*

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10,1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;

- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;

- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux août,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GARRET HOLDING S.A., société anonyme holding avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 87.641 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1207 du 14 août 2002.

La séance est présidée par Maître Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Elisabeth OMES, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre GARRET HOLDING S.A.;

2. Nomination du liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les quinze mille (15.000) actions, représentant l'entier capital de trente mille Dollars US (30.000.-USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre GARRET HOLDING S.A. et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Monsieur Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, demeurant au 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

## Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;
  - le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;
  - le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;
  - le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;
  - le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lemoine, E. Omes, M. Pons, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008, Relation: LAC/2008/ 35448. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008124612/212/133.

(080145213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Orient International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ExpFast International S.à r.l.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.836.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 52711 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008124757/211/12.

(080144635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**ICG Mezzanine Luxco No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.968.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 22 septembre 2008*

- L'Assemblée a pris note de la démission de Mesdames Catherine Koch et Véronique de Känel de leur mandat de gérant A de la société, avec effet immédiat.

- L'Assemblée a nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

\* Mr. Abdelhakim Chagaar, Deputy Head of Business Unit, née le 03.03.1979 à Mont-Saint-Martin/ France, ayant son domicile professionnel au 412F, rte d'Esch, L-1030 Luxembourg

et

\* Mr Frédéric Gardeur, Deputy Head of Business Unit, née le 11.07.1972 à Messancy/ Belgique, ayant son domicile professionnel au 412F, rte d'Esch, L-1030 Luxembourg

En tant que gérants A de la société.

- le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

*Pour ICG MEZZANINE LUXCO NO. 1 S.A R.L.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008124734/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07663. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Cooper Investment Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.627.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 16 septembre 2008 que le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

*COOPER INVESTMENT GROUP*

*SGG CORPORATE SERVICES S.A.*

*Mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2008124737/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07659. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**CENCOM (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 583.710,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.636.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 9 septembre 2008 que Mme Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 25 août 2008 et que Mme Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 août 2008.

De plus, toujours en date du 9 septembre 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

*CENCOM (LUXEMBOURG) I*

*SGG CORPORATE SERVICES S.A.*

*Mandataire*

*Signature*

Référence de publication: 2008124738/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07658. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.



**CENCOM (Luxembourg) II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 583.710,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 95.635.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 22 septembre 2008 que Mme Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 25 août 2008 et que Mme Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 août 2008.

De plus, toujours en date du 22 septembre 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

*CENCOM (LUXEMBOURG) II*  
SGG CORPORATE SERVICES S.A.  
*Mandataire*  
Signature

Référence de publication: 2008124740/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07656. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Puzzle Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 130.555.

—  
*Extrait modificatif de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2008*

Il est à noter «le siège social de la société Puzzle Sub S.à r.l. a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030, Luxembourg» au lieu de «le siège social de la société Puzzle Sub S.à r.l. a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg»

Cette version remplace et annule la version déposée le 1/09/2008, numéro de dépôt L080130795.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

*Pour Puzzle Sub S.à r.l.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008124731/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08431. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Biovail International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.128.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant de la Société prise en date du 10 septembre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 10 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.  
SGG Corporate Services S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008124730/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08432. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.022.

Il résulte de résolutions prises par les deux associés de la Société le 22 juillet 2008 que:

1. M. Jean-François TRAPP, ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat;

2. Mme Stéphanie PAUTOT-MARTINACHE, ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat;

3. M. Paulo Antonio ALMEIDA, né le 1<sup>er</sup> aout 1973 à Danbury aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Level 30, Citypoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a été nommé comme gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et

4. M. Charles ROEMERS, né le 15 Mars 1965, à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 22 juillet 2008 par les gérants suivants:

- M. Paulo Antonio ALMEIDA, gérant de classe A; et
- M. Charles ROEMERS, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008124759/7959/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06660. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080144878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Battery Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.694,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Henri HELLINCKX  
*Notaire*

Référence de publication: 2008124760/242/13.

(080144369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**PM France Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.853.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

\* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

-De nommer:

\* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008124765/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Avelar Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.803.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 4 juillet 2008*

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008124704/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008124764/242/12.

(080144357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**PM France Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.852.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

\* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

\* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

\* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008124763/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Cooper Finance Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.622.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 16 septembre 2008 que le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

COOPER FINANCE GROUP

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008124736/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Langham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.831.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008124777/242/12.

(080144553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Oakham Rated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008124779/242/12.

(080144541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Oakham S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008124781/242/12.

(080144522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Deko Peintures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.619.

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DEKO PEINTURES S.A." (numéro d'identité 2007 22 02 776), avec siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.619, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 731 du 27 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luis LINO PEREIRA, employé privé, demeurant à Dudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Maria-Grazia DI IULIO, sans profession, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Acceptation des démissions de Madame Etelvina DA SILVA LINO PEREIRA et de Monsieur Antonio DI IULIO comme administrateurs de la société et décharge à leur donner.

3) Nomination de Messieurs Luis LINO PEREIRA et Carlos DOS SANTOS CORREIA comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

4) Révocation de la société anonyme "BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A." comme commissaire aux comptes.

5) Nomination de Madame Maria-Grazia DI IULIO comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bascharage."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Etelvina DA SILVA LINO PEREIRA et de Monsieur Antonio DI IULIO comme administrateurs de la société et leur donne décharge de leurs fonctions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Luis LINO PEREIRA, employé privé, né à Sao Jorge de Arroios/Lisbonne (Portugal) le 25 mars 1975, demeurant à L-3524 Dudelange, 94, rue Norbert Metz.

b) Monsieur Carlos DOS SANTOS CORREIA, ouvrier, né à Mira (Portugal), le 21 décembre 1977, demeurant à L-4545 Differdange, 58, rue Pierre Dupong.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société anonyme "BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A." comme commissaire aux comptes de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer Madame Maria-Grazia DI IULIO, sans profession, née à Dudelange, le 25 août 1974, demeurant à L-3524 Dudelange, 94, rue Norbert Metz comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: LINO PEREIRA, J.M. WEBER, DI IULIO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 septembre 2008, Relation: CAP/2008/2837. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 septembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008124701/236/72.

(080145263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**RCW Partners, Société Anonyme,  
(anc. Sealease).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 115.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008124745/239/13.

(080144402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Baie Bleue, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.556.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société prise en date du 10 septembre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, avec effet au 10 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

SGG Corporate Services S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008124726/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Spaceplus, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 275, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.102.

L'an deux mil huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-François ZIMMER, indépendant, né à Luxembourg, le 29 décembre 1971, demeurant à L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes;

2.- La société à responsabilité limitée PARTALMA PARTICIPATIONS S.à r.l., avec siège social à L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 88.029, représentée par son gérant unique Monsieur Jean-François ZIMMER, prénommé.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "SPACEPLUS S.à r.l.", avec siège social à L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 310 du 8 avril 2005, ci-après la "Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.102.

II.- La capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125.-) chacune, appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Jean-François ZIMMER, préqualifié, soixante-dix parts sociales, . . . . .	70
2) à la société PARTALMA PARTICIPATIONS S.à r.l., préqualifiée, trente parts sociales, . . . . .	30
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1941 Luxembourg, 393, route de Longwy à L-8077 Bertrange, 275, rue de Luxembourg et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

"Le siège social est établi à Bertrange."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600.-) est à charge de la Société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Jean-François ZIMMER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36085. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 septembre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008124705/222/47.

(080145163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 52.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 52200 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008124755/211/11.

(080144658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Becker & Zaccagnini, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8612 Pratz, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 123.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2008124747/7851/11.

(080144809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---

**Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour DEXIA PRIME ADVANCED, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008124610/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07654. - Reçu 120,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

---